

DÉCLARATION de la FNEC-FP-FO au CHSCTA

Monsieur le Recteur
Mesdames & Messieurs les membres du comité

Vous ne serez pas étonnés que nous abordions aujourd'hui la publication des recherches de M. Georges Fotinos par « le Parisien Aujourd'hui en France », largement commentée, hier, dans la presse.

Pour Force Ouvrière, cela n'est pas un scoop, c'est ce que nous constatons régulièrement sur le terrain.

Qu'est-il expliqué ?

La grande majorité des directeurs estime que le climat est plutôt bon avec les élèves, mais, dans le même temps, « 49% des directeurs d'écoles élémentaires et maternelles déclarent avoir été agressés, verbalement ou physiquement par des parents d'élèves pendant l'année scolaire 2012-2013. Les directeurs agressés se disent principalement victimes de harcèlement (38,6%), viennent ensuite les menaces (26,7%), les insultes (23,1%) et les coups (0,7%).

Les parents reprochent en premier lieu (53,3%) aux directeurs, et plus largement aux enseignants, les sanctions infligées à leurs enfants. Les professeurs notent que de plus en plus d'élèves ne font plus leur punition, avec le soutien de leur famille. Les autres différends concernent la surveillance et la maltraitance entre élèves (45,4%) ainsi que les résultats et les difficultés scolaires (33,1%). »

Un directeur sur deux n'aurait donc pas été victime d'agression l'an dernier. Faut-il s'en féliciter ? Faut-il s'en contenter ?

Georges Fotinos avait déjà mené une enquête en 2005. Il constate depuis cette date « une cassure » entre l'école et les parents. Il précise que « le parent estime qu'il a droit à un certain service », qu'il exige un catalogue de prestations et si le service ou les prestations ne lui semblent pas rendus, le parent réagit violemment. Et de son point de vue de parent, il a forcément raison.

Georges Fotinos constate enfin que, face à cette situation, et pour se protéger, les directeurs, les professeurs des écoles sont amenés à se couper un peu plus des familles des élèves. Son rapport indique cela de façon très nette en comparant le nombre de réunions d'écoles organisées dans l'année. « En 2005, 40 % des directeurs disaient en organiser plus de cinq par an. Le chiffre est tombé cette année à 17 % ».

La multiplication des tâches demandées aux directeurs et enseignants, les problèmes d'organisation de confusions des rôles, de fatigue et d'inégalités générés par la réforme des rythmes scolaires sont maintenant aussi, pour Force Ouvrière, des facteurs supplémentaires de conflits avec les familles.

Quand au second degré, qui n'est pas évoqué dans cette enquête, la FNEC-FP-FO y constate aussi une aggravation des dégradations des conditions de travail des personnels de direction et des enseignants, notamment, là aussi, en lien direct avec le problème de la sanction. Nous l'avons déjà abordé explicitement ensemble tant pour des lycées professionnels que pour des lycées polyvalents sans avoir reçu, pour Force Ouvrière, de réponse adapté à cette situation.

Que dire également de la situation alarmante concernant la réforme du Bac Pro gestion administrative (issu de la fusion bac pro secrétariat et comptabilité) qui conduit élèves et enseignants dans le mur ? Nier les spécialités « comptabilité » et « secrétariat » met à l'évidence professeurs et élèves dans une situation intenable (La DGESCO pointe de sérieuses difficultés : évaluations, utilisations des outils informatiques, la formation, le travail en binôme, les stages en entreprise...). Ce n'est pas sans similitude avec la réforme STI dont FO redemande la remise à plat.

C'est dans ce contexte que la FNEC-FP-FO tient à dénoncer encore la mise en place de registres Santé Sécurité au Travail qui se voudraient, à la fois des registres de « bobologie » exhaustifs des accidents d'élèves pour les directrices et directeurs, et des registres de plaintes concernant inévitablement « la surveillance et la maltraitance entre élèves » pour reprendre les termes de Georges Fotinos, précisément pour les parents mécontents, dans le premier degré.

Non seulement cela ne relève pas de la santé au travail des personnels mais cela ne participe pas non plus de l'apaisement nécessaire de la situation dénoncée par l'étude de Georges Fotinos, bien au contraire.

Et c'est dans ce contexte aussi, alors que les représentants des personnels en CHSCT de la fonction publique, dont le nôtre, ont beaucoup de difficultés pour faire mettre en place le minimum minimorum des dispositions législatives déjà prévues, qu'il nous est présentée une charte visant à rajouter du droit au droit dans ces nouveaux CHSCT, au prétexte de déontologie !

Vous comprendrez que pour Force Ouvrière, l'existence même d'une telle charte n'est pas envisageable, les textes en vigueur se suffisent et demandent à être appliqués, nous verrons ensuite. Nous n'y adhérons donc pas.

Quant à la déontologie, à l'occasion du renouvellement de convention des réseaux PAS entre le ministère et la MGEN, force est de constater qu'il s'agit pour l'employeur « Education Nationale » de confier à un prestataire extérieur (la MGEN) ses obligations en matière de prévention et de sécurité au travail ! Force Ouvrière rappelle que déontologiquement, c'est à l'employeur d'assurer ses responsabilités. D'autant qu'en ce qui concerne les financement des réseaux PAS (Prévention Aide et Suivi) FO constate que c'est l'argent de l'action sociale en faveur des personnels qui est utilisé. Ainsi l'état employeur fait payer à ses salariés ses actions de prévention et de suivi des agents en difficultés. Déontologie vous dis-je !

D'une manière plus générale

Aujourd'hui, c'est dans le contexte des 50 milliards de coupes budgétaires prônés par le pacte dit « de responsabilité » que les projets de décrets et circulaires V. Peillon - B. Hamon prennent toute leur place en voulant imposer aux professeurs de nouvelles tâches gratuites, en diminuant les rémunérations, en transformant les décharges en indemnités dont personne ne connaît le montant. C'est bien, là aussi, une aggravation des conditions pour le salarié. C'est du « travailler plus » qui s'imposerait, avec la référence à l'horaire fonction publique, c'est-à-dire et il faut le rappeler, les 1607 heures. Elles devraient permettre alors d'allonger les temps de présence, pour faire tout et tout le temps, dans une école territorialisée, au statut local déjà annoncé par certains, et qui serait imposé à tous.

C'est pour cela que la FNEC-FP-FO a pris ses responsabilités pour protéger les enseignants de la casse de leurs statuts et a voté contre les propositions ministérielles au Comité Technique Ministériel du 27 mars dernier.

Dans le premier degré, un nouveau décret supprimerait la règle des 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

La réécriture du décret des rythmes autoriserait toutes les expérimentations pour flexibiliser davantage encore du temps de travail, contre les garanties statutaires nationales des enseignants.

Il introduirait la possibilité de déroger aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires, à la durée de la journée, à celle de la semaine et même au calendrier scolaire national, cela en contradiction avec les dispositions actuelles de l'article D.521-2 du code de l'Éducation : « Les adaptations du calendrier scolaire national ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre ou la durée effective totale des périodes de travail et de vacance des classes de l'année scolaire ni l'équilibre entre ces périodes.... ».

Un nouveau décret réécrit qui introduirait aussi la notion de contrat, contre le statut. Un nouveau décret réécrit généralisant des postes à profil, qui remettrait ainsi en cause le droit à mutation des enseignants.

En définitive, les projets de décret, circulaire et réécriture, de Benoît Hamon, sous prétexte d'assouplir la réforme des rythmes, « assoupliraient » encore davantage. C'est à dire ils dérèglent le cadre national de l'école républicaine et le statut de ses maîtres.

Ce serait désormais la pulvérisation des garanties statutaires nationales des enseignants du premier degré, maintenant associée à celle du second degré avec toutes les incidences aggravant les conditions de travail, la santé et la sécurité de tous les personnels.

La FNEC-FP-FO ne peut accepter ces dégradations des conditions pour les personnels et revendique :

- la non publication des projets de décrets modificatifs des obligations réglementaires de service des professeurs (décrets du 25 mai 1950),
- l'abandon du décret sur les rythmes scolaires
- et le maintien du statut général et des statuts particuliers.

Enfin, la FNEC-FP-FO appelle l'ensemble des personnels à la grève et aux manifestations, le 15 mai, pour exiger :

- le retrait du pacte de responsabilité et sa réduction de 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent
- l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire.

Je vous remercie

Jean François Larequie
Eric Martel
représentants FNEC-FP-FO